

IMPORTANT : *les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés par le Conseil d'Administration*

**Procès-verbal de la séance du
Conseil d'Administration du
CCAS du mardi 10 février 2026**

Conseil d'Administration du 10 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 28 janvier, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la Présidence de Mme Dominique LE MEUR.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LÉVANEN, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Valérie ONNO.

Absents excusés : M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Xavier OLIVIERO, M. Corentin BOUCHE, Mme Catherine COUGOULAT.

Pouvoir remis : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ a remis un pouvoir à M. Lionel FROMAGE.

Nombre de membres en exercice : 17

→ **Délibérations N°2026-CA10FEV-01 à N°2026-CA10FEV-07**

Présents : 12 – Pouvoir : 1 – Votants : 13

Madame la Présidente propose la candidature de M. Frédéric ANDRÉ en qualité de secrétaire de séance. À l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve cette désignation.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° de Délibération		OBJET DE LA DELIBERATION
2026-CA10FEV-01	CCAS	Approbation du Procès-Verbal du 15 décembre 2025
2026-CA10FEV-02	CCAS/SSIAD	Rapport d'activité 2025
2026-CA10FEV-03	CCAS	Vote du Budget Primitif 2026
2026-CA10FEV-04	SSIAD	Vote du Budget Primitif 2026
2026-CA10FEV-05	CCAS	Acceptation des dons
2026-CA10FEV-06	CCAS	Cotisation d'adhésion et subvention 2026 à la Banque Alimentaire du Morbihan
2026-CA10FEV-07	COMMANDE PUBLIQUE	Décisions de la Présidente au titre de ses délégations

CCAS

Délibération n°2026-CA10FEV-01

CCAS : Approbation du Procès-Verbal du 15 décembre 2025

Rapporteur : Mme Dominique LE MEUR Présidente

Madame la Présidente indique au Conseil d'Administration que le procès-verbal, de la séance du Conseil d'Administration du 15 décembre 2025, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance. Elle invite les membres à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

VU le projet de Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 15 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 15 décembre 2025 ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame la Présidente ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange

CCAS

Délibération n°2026-CA10FEV-02

CCAS : Rapport d'activité 2025

Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente rappelle les éléments essentiels des nombreuses activités du CCAS de l'année 2025.

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles

Considérant qu'il y a lieu d'informer le Conseil d'Administration du CCAS du rapport d'activité 2025

Article Unique : Le Conseil d'Administration A PRIS ACTE du rapport d'activité 2025 tel que présenté.

Des précisions sont apportées tout au long de la présentation.

PROJET PV

CCAS : Budget - Présentation du Budget Primitif 2026

A. Section de fonctionnement

1) Présentation synthétique

Dépenses	Projet CFU 2025 *	Budget 2026	Recettes	Projet CFU 2025 *	Budget 2026
Ch.011 – Charges à caractère général	96 794 €	92 000 €	Ch.013-Réduction de charges	36 932 €	16 200 €
Ch.012 – Personnels	151 681 €	143 200 €	Ch.70 – Produit des services	93 287 €	95 600 €
Ch.65 – Dotations & participations	8 504 €	10 600 €	Ch.74 – Dotations & participations	4 980 €	5 300 €
Ch.66 – Frais Financiers	60 348 €	67 400 €	Ch.75 – Autres produits de gestion courante	156 974 €	152 900 €
Ch.67 – Exceptionnels	-	414 €	Ch.76 – Financiers	7 €	-
Ch.68- Provisions	-	300 €	Ch.77 – Exceptionnels	58 €	-
TOTAL Charges réelles	317 327 €	313 914 €	TOTAL Produits réels	292 238 €	270 000 €
Dépenses d'ordre	50 998 €	55 000 €	Recettes d'ordre	-	-
TOTAL Dépenses	368 325 €	368 914 €	TOTAL Recettes	292 238 €	270 000 €
Report de résultat N-1	44 599 €	686 €	Participation communale	120 000 €	100 000 €
Résultat / Transfert à la section d'investissement		400 €		686 €	
TOTAL DEPENSES CUMULÉES	412 924 €	370 000 €	TOTAL RECETTES CUMULÉES	412 924 €	370 000 €

***CFU 2025 provisoire sous réserve de contre-pointage avec le SGC en cours**

2) Présentation détaillée

2-1 Les dépenses

- **Chapitre 011 – charges à caractère général : 92 000 €** (réduction de 5 %)

Légère diminution des crédits du chapitre par rapport aux dépenses de l'exercice 2025

Cela s'explique par la prise en charge en 2025 de frais d'entretien conséquents sur l'ascenseur pour près de 10 000 €. Les autres postes restent globalement stables.

Les frais d'énergie ont été revalorisés pour 2026 pour près de 2 500 € : ces frais 2026 refacturés par la commune concernent les consommations de 2025, année où le prix de l'énergie était élevé.

De même, une progression des frais de maintenance de 1 500 € est budgétée.

On constate également une augmentation des cotisations d'assurance : comme pour la commune, le CCAS n'a pu s'assurer sur l'année entière en 2025 pour la responsabilité civile, ce qui sera possible à compter de 2026.

Article	2025	2026	ECART
	D TOTAL	D TOTAL	
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	226 €	360 €	134 €
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	1 512 €	1 700 €	188 €
60621 - Fournitures non stockées - Combustibles	1 585 €	3 800 €	2 215 €
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	1 532 €	1 700 €	168 €
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	274 €	400 €	126 €
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	1 313 €	1 550 €	237 €
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	517 €	400 €	-117 €
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	559 €	550 €	-9 €
6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	20 €		-20 €
611 - Contrats de prestations de services	40 097 €	40 575 €	478 €
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 670 €		-2 670 €
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	9 768 €	3 500 €	-6 268 €
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	1 978 €	1 200 €	-778 €
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	3 225 €	3 000 €	-225 €
6156 - Maintenance	7 749 €	9 310 €	1 561 €
6168 - Autres primes d'assurance	556 €	1 875 €	1 319 €
6182 - Documentation générale et technique	535 €	670 €	135 €
6184 - Versements à des organismes de formation	279 €	500 €	221 €
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux	265 €	85 €	-180 €
62268 - Autres honoraires, conseils..	1 308 €		-1 308 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	3 694 €	3 105 €	-589 €
6232 - Fêtes et cérémonies	9 481 €	10 500 €	1 019 €
6234 - Réceptions	410 €	500 €	90 €
6236 - Catalogues et imprimés	520 €	50 €	-470 €
6251 - Voyages, déplacements et missions	114 €	100 €	-14 €
6261 - Frais d'affranchissement	444 €	500 €	56 €
6262 - Frais de télécommunications	1 229 €	1 200 €	-29 €
627 - Services bancaires et assimilés	530 €		-530 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	85 €	100 €	15 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	620 €	770 €	150 €
62878 - Remboursements de frais à des tiers	1 551 €	1 800 €	250 €
63512 - Taxes foncières	2 149 €	2 200 €	51 €
Total général	96 794 €	92 000 €	-4 794 €

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel : 143 200 €** (réduction de 5.56 %)

Poste	Projet CFU 2025 *	Budget 2026
Salaires et charges	134 441 €	125 200 €
Assurance statutaire	4 111 €	4 000 €
CNAS	3 774 €	4 000 €
Médecine du travail et expertise	1 340 €	2 000 €
Personnels de la commune	8 015 €	8 000 €
TOTAL chapitre 012	151 681 €	143 200 €

Compte tenu :

- de la suppression du poste de directrice du CCAS au 1^{er} janvier 2026 remplacé par un poste de responsable de l'accueil social à temps complet à compter du mois d'avril, en lieu et place d'un poste de CESF à temps partiel.
 - du versement du reliquat de NBI (nouvelle bonification indiciaire) 2022-2025 pour l'ancienne directrice
- Les dépenses du chapitre sont en léger repli en 2026.

➤ **Chapitre 65 – Dotations et participations : 10 600 €** (progression de 25 %)

Poste	Projet CFU 2025 *	Budget 2026
Aides	4 096 €	5 000 €
Autres participations	3 407 €	2 500 €
Subventions versées	1 002 €	3 100 €
TOTAL chapitre 65	8 504 €	10 600 €

Stabilité des dotations et participations allouées aux demandeurs.

Concernant les subventions, sont budgétées pour 2026 :

- La Banque Alimentaire : 1 500 €
- « 1 toit 2 générations » : 1 000 €
- Unis-Cité : 600 €

➤ **Chapitre 66 – Frais Financiers : 67 400 €** (progression de 12 %)

Cette augmentation des frais financiers s'explique par un provisionnement prudent du cours du livret A.

	2025	2026	ECART
	D	D	
	TOTAL	TOTAL	
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	57 030 €	67 600 €	10 570 €
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	12 190 €	11 990 €	-200 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-8 872 €	-12 190 €	-3 318 €
Total général	60 348 €	67 400 €	7 052 €

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 414 € : provision**

La provision est de 400 €, majoré de 14 € afin arrondir le solde de la section de fonctionnement

➤ **Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 300 € : provision**

2-2 Les recettes

➤ **Chapitre 013 – Réduction de charges : 16 200 €** (réduction de 56 %)

Le montant encaissé en 2025 couvre une période de près de 3 ans de remboursement d'assurance statutaire. Le montant budgété de 2026 ne concerne que la prise en charge des salaires 2026 à hauteur de 65 % environ de l'agent en arrêt maladie.

➤ **Chapitre 70 – Produits des services : 95 600 €** (progression de 2,50 %)

	2025	2026	ECART
	R	R	
	TOTAL	TOTAL	
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	1 941 €	2 000 €	59 €
706888 - Autres	66 419 €	73 600 €	7 182 €
70843 - Mise à dispo personnel facturé au CCAS/CIAS	10 439 €	7 200 €	-3 239 €
70875 - Remboursement de frais par les communes membres du GFP	7 271 €	7 000 €	-271 €
70878 - Remboursement de frais par des tiers	4 227 €	3 300 €	-927 €
7088 - Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	2 990 €	2 500 €	-490 €
Total général	93 287 €	95 600 €	2 313 €

- **Article 706888 : Autres recettes**

Les recettes de portage de repas progressent de 7 184 € : il est budgété la livraison de 6 500 repas au prix de 11 € en 2026, contre 6 125 repas en 2025. Au CFU, les ventes de repas sont comptabilisées du mois de décembre 2024 au mois de novembre 2025.

À noter que les achats de repas auprès de l'EHPAD sont valorisés sur le même quantitatif.

Les autres recettes de cet article sont constituées par les prestations de ménage facturées aux locataires de la MDS. Ce montant reste stable.

- **Article 70843 : mise à disposition de personnel au SSIAD**

En 2026, pas de refacturation de prestation de direction entre le CCAS et le SSIAD car l'agent recruté à la gestion du CCAS n'aura pas de responsabilité au SSIAD.

Ces responsabilités sont désormais prises en charge par la direction générale de la commune.

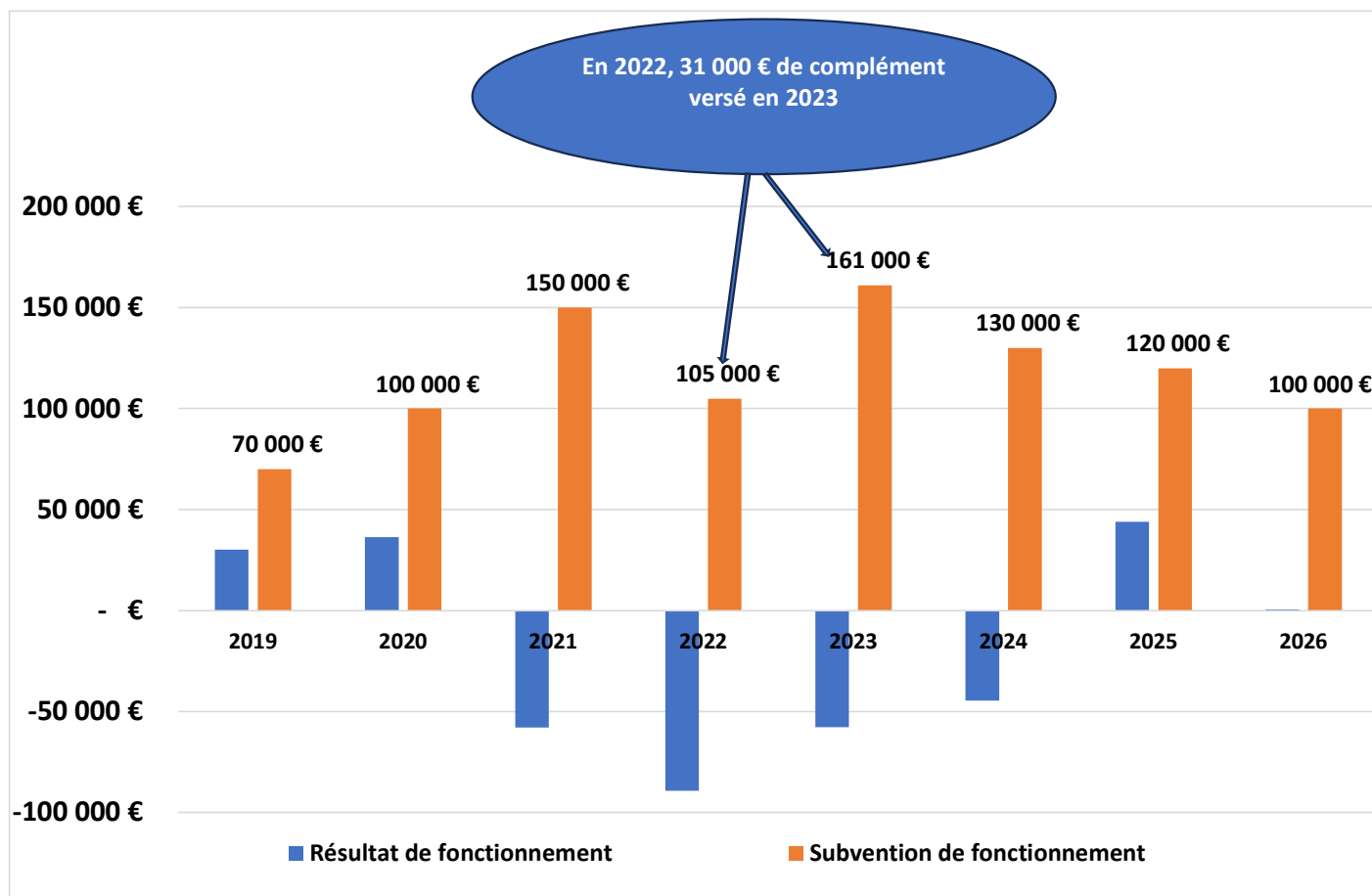
Les autres recettes restent stables.

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations : 5 300 €** (progression de 6.5 % hors dotation de la commune)

Stabilité dans la prise en charge par le département des aides FEE et FSL

La commune vient financer l'action sociale par une subvention de fonctionnement annuelle versée au CCAS. En 2025, la commune a versé 120 000 €. Ce versement, ainsi que le résultat positif de l'exercice, a permis de résorber le déficit cumulé des années précédentes. De ce fait, la subvention budgétée pour l'exercice 2026 est de 100 000 €.

Le graphique ci-après permet de constater la résorption en 2025 du déficit des exercices précédents, en conservant une activité soutenue.



À noter que la commune a versé un complément de subvention de fonctionnement de 31 000 € fin 2022, au titre de cette même année. Ce versement n'a été effectué qu'en 2023 par le Service de Gestion Comptable de Vannes.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits des services : 152 900 €** (réduction de 1 %)

La réduction des recettes de locations de locaux (Agora, AMPER, ADMR, SAS ALDIAGO, Commune, SSIAD) : Team Brocéliande et FFR ne paient actuellement pas de loyer) s'explique par la facturation en 2025 de rattrapage de charges locatives de 2024, notamment pour la commune.

Les autres postes de ce chapitre sont les recettes de la Malle des Malins, budgétées à 33 000 € en 2026 contre 32 038 € en 2025, et les autres dons, dont celui du Rotary, inscrit pour 6 000 € en 2026 contre 5 800 € en 2025.

2-3 Les écritures d'ordre

Il s'agit des dotations d'amortissement en dépenses, pour les biens à l'actif, et pour les subventions, au passif du bilan. On retrouve ces dotations en recette dans la section d'investissement.

B. Section d'investissement

Dépenses	Projet CFU 2025 *	Budget 2026	Recettes	Projet CFU 2025	Budget 2026
Chap.13 Subventions		20 000 €	Ch.10 FCTVA	2 479 €	1 000 €
Ch.16 Emprunts	564 380 €	40 000 €	Ch.16 Emprunts	530 000 €	-
Ch.21 Immos. corporelles	4 383 €	50 000 €			
Ch.23 Immo. en cours		31 539 €			
TOTAL Charges réelles	568 763 €	141 539 €	TOTAL Produits réels	532 479 €	1 000 €
Dépenses d'ordre	-		Recettes d'ordre	50 998 €	55 000 €
TOTAL Dépenses	568 763 €	141 539 €	TOTAL Recettes	583 477 €	56 000 €
Report de résultat N-1	-		Report de résultat N-1	70 425 €	85 139 €
Résultat / Transfert à la section d'investissement	85 138 €				400 €
TOTAL DEPENSES CUMULÉES	653 901 €	141 539 €	TOTAL RECETTES CUMULÉES	653 901 €	141 539 €

1 La dette

Type de dette	Dette au 1 ^{er} janvier 2026	Amortissement 2026	Dette au 31 décembre 2026
Long terme	1 046 544 €	38 663 €	1 007 881 €
Court terme	530 000 €	-	530 000 €
TOTAL	1 546 544 €	38 663 €	1 537 881 €

Le montant du capital est indiqué à titre indicatif : les taux révisables des échéances 2026, indexés sur le taux du livret A ne sont pas encore connus.

2 Les investissements

Le résultat de cette section reste positif du fait du report des exercices précédents.

Le CCAS n'ayant pas finalisé les travaux des tranches 2 et 3 (aménagement du sous-sol...) comme prévu initialement à la Maison des Solidarités, la Région Bretagne demande le remboursement de l'acompte de 20 000 € qui a été versé en 2023.

Les investissements prévus en 2026 :

- Un renforcement du réseau wifi des 2 étages (logements AGORA)
- Des études de faisabilité pour la transformation des hébergements touristiques en logements, répondant ainsi à la forte demande pour les jeunes, seuls ou en couple.

Cela permettrait d'augmenter le montant de la location AGORA

CCAS**Délibération n°2026-CA10FEV-03****CCAS : Vote du Budget primitif 2026****Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON Vice-Présidente**

Madame la Vice-Présidente présente le projet de budget primitif pour l'année 2026 qui se présente ainsi :

- Un équilibre des dépenses et des recettes pour la section de fonctionnement pour un montant de 370 000 €
- Un équilibre des dépenses et des recettes pour la section d'investissement pour un montant de 141 538,54€

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 15 décembre 2025 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341-1, L2343-1 et 2

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 15 décembre 2025 ;

VU le document budgétaire transmis et présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

Article 1 : DE VOTER les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget primitif de l'exercice 2026, ci-avant ;

Article 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant au budget primitif 2026

Les membres du Conseil d'Administration demandent la dénonciation de la convention de partenariat avec l'Association Info Jeunes de Lorient pour la mise en place du concept « 1 Toit 2 générations » sans attendre la fin de la période de reconduction au 20 septembre de chaque année. La mise en lien de jeunes en recherche d'un logement avec des seniors disposant d'une chambre libre à domicile en échange de petits services du quotidien ne correspond pas aux attentes ni des jeunes ni des seniors et ceux malgré de nombreuses initiatives.

SSIAD : Budget - Présentation du Budget Primitif 2026

A. Section de fonctionnement

1) Présentation synthétique

Dépenses	Projet CE (*) 2025	Budget 2026	Recettes	Projet CE (*) 2025	Budget 2026
Ch.011 – Charges courantes	19 663 €	20 300 €	Ch.017-Produits de la tarification	727 525 €	690 000 €
Ch.012 – Personnels	624 523 €	583 300 €	Ch.018 – autres produits exploitation	14 327 €	14 394 €
Ch.16 – Charges de structure	50 343 €	52 800 €			
TOTAL Charges réelles	694 529 €	656 400 €	TOTAL Produits réels	741 852 €	704 394 €
Dépenses d'ordre	14 897 €	16 000 €	Recettes d'ordre	-	-
TOTAL Dépenses	709 426 €	672 400 €	TOTAL Recettes	741 852 €	704 394 €
Report de résultat N-1	64 420 €	31 994 €			
Résultat / Transfert à la section d'I°		400 €			
TOTAL DEPENSES CUMULÉES	773 846 €	704 394 €	TOTAL RECETTES CUMULÉES	741 852 €	704 394 €

(*) **Compte d'exploitation 2025 provisoire sous réserve de contre-pointage avec le SGC en cours**

2) Présentation détaillée

2-1 Les dépenses

- **Chapitre 011 – charges à caractère général : 20 300 €** (progression de 3%)

Légère progression des crédits du chapitre par rapport aux dépenses de l'exercice 2025.

Les charges énergétiques refacturées par la commune ont un décalage d'une année par rapport à 2025.

- **Chapitre 012 – Frais de personnels : 583 300 €** (réduction de 6.60 %)

Compte tenu de la réforme des SSIAD et des incertitudes relatives à l'évolution des dotations de l'ARS, il est nécessaire d'adopter une gestion prudente des effectifs et d'ajuster la masse salariale au plus près du niveau réel de l'activité de soins à domicile. À ce titre, le renouvellement des contrats à durée déterminée sera conditionné à l'activité, entraînant une révision à la baisse des prévisions budgétaires du chapitre des charges de personnel.

- **Chapitre 016 – charges de structures réelles : 52 800 €** (progression de 5%)

L'augmentation des crédits correspond à la prise en charge des nouveaux véhicules en location sur 12 mois en 2026 contre 8 mois en 2025

2-2 Les recettes

- **Chapitre 017 – Produits de la tarification : 690 000 €** (réduction de 5 %)

Cette réduction de 5 % s'explique par la comptabilisation sur l'exercice 2025 de 13 mensualités de l'ARS, à savoir 12 mensualités de 2025 et une de 2024) et 12 mensualités en 2026

- **Chapitre 018– Autres produits : 14 394 €** (stabilité)

La section d'exploitation telle que budgétée en 2026 permet d'absorber le déficit d'exploitation de l'exercice 2025. Néanmoins, ces prévisions restent tributaires des dotations de l'Agence Régionale de Santé.

B. Section d'investissement

Dépenses	Projet CA 2025	Budget 2026	Recettes	Projet CA 2025	Budget 2026
			Ch.10 FCTVA	-	-
Ch.20 Immos. incorporelles	10 727 €	1 000 €	Ch.16 Emprunts	-	-
Ch.21 Immos. corporelles	2 674 €	193 862 €			
TOTAL Charges réelles	13 401 €	194 862 €	TOTAL Produits réels	-	-
Dépenses d'ordre	-		Recettes d'ordre	14 897 €	16 000 €
TOTAL Dépenses	13 401 €	194 862 €	TOTAL Recettes	14 897 €	16 000 €
Report de résultat N-1	-		Report de résultat N-1	176 738 €	178 862 €
Résultat / Transfert à la section d'I°	178 862 €				
TOTAL DEPENSES CUMULÉES	192 263 €	194 862 €	TOTAL RECETTES CUMULÉES	192 263 €	194 862 €

Les investissements correspondent, pour une partie aux licences informatiques. Le solde est inscrit pour l'équilibre des sections.

SSIAD**Délibération n°2026-CA10FEV-04****SSIAD : Vote du Budget primitif 2026****Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON Vice-Présidente**

Madame la Vice-Présidente présente le projet de budget primitif pour l'année 2026 qui se présente ainsi :

- Un équilibre des dépenses et des recettes pour la section de fonctionnement pour un montant de 704 393,65 €
- Un équilibre des dépenses et des recettes pour la section d'investissement pour un montant de 194 862,19€

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 15 décembre 2025 ;

VU le document budgétaire transmis et présenté.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

Article 1 : DE VOTER les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget primitif de l'exercice 2026, ci-annexé ;

Article 2 : D'AUTORISER Madame La Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant au budget primitif 2026.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

CCAS**Délibération n°2026-CA10FEV-05****CCAS FINANCES : Acceptation des dons****Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON Vice-Présidente**

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'acceptation de dons relève des attributions de la Présidente en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants au bénéfice du CCAS :

N° Don	Date encaissement	Tiers origine	Type encaissement	Imputation Compte	Montant
2026-001	12/01/2026	MALLE DES MALINS	Espèces + CB + Chèques	756	1 345,10 €
TOTAL					1 345.10 €

Ce montant correspond au don du mois de décembre 2025 encaissé en janvier 2026

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

Article 1 : **ACCEPTÉ** les dons au bénéfice du CCAS des recettes de la Malle des Malins pour **1 345,10 €** soit un montant de dons de mille-trois-cent-quarante-cinq euros dix centimes ;

Article 2 : **DECIDE** d'imputer sur le budget 2026 du CCAS cette somme selon les imputations indiquées dans le tableau ci-dessus ;

Article 3 : **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

CCAS**Délibération n°2026-CA10FEV-06****CCAS FINANCES : Cotisation d'adhésion et subvention 2026 à la Banque Alimentaire du Morbihan****Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON Vice-Présidente**

La Vice-Présidente du CCAS de Grand-Champ rappelle que la Banque Alimentaire du Morbihan (BAM) délivre chaque mois des denrées alimentaires aux familles des communes de Grand-Champ, Plaudren, Locqueltas, Locmaria Grand-Champ, Colpo et Brandivy.

Pour information, pour avoir le droit d'accès aux produits de la BAM, le CCAS est appelé à verser une adhésion d'un montant de 90 € pour l'année 2026 (80 € en 2022 et 2023, et 85 € en 2024 et 2025).

De plus, une participation de solidarité est calculée en fonction de deux critères :

- Le nombre de kilos de denrées délivrées,
- Le prix au kilo fixé pour l'année 2026 à 0.25 € (les produits du fonds européen sont gratuits).
Soit +0.01€ qu'en 2025

De plus, l'association BAM sollicite le CCAS pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 1 500€. Pour rappel, depuis 2022, le CCAS a accordé une subvention annuelle à hauteur de 1 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

Article 1: VERSE une cotisation d'adhésion de 90 € en tant que partenaire de la BAM, pour l'année 2026 ;

Article 2: VERSE une subvention d'aide au fonctionnement d'un montant de 1 500 € pour l'année 2026 ;

Article 3: AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à engager toute procédure et démarche relative à l'objet de la présente délibération et à signer tous les documents et actes y afférents.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

CCAS**Délibération n°2026-CA10FEV-07****COMMANDE PUBLIQUE : Décisions de la Présidente au titre de ses délégations****Rapporteur : Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON Vice-Présidente**

Par délibération n°2023-CA14NOV-33 du Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2023 prise conformément à l'article R.123-21 et 123-22 du Code de l'Action Sociale, le Conseil d'Administration a délégué à la Présidente les pouvoirs suivants :

- 2) « La préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant » ;
- 3) « La conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ».

En contrepartie, il doit rendre compte au Conseil d'Administration de l'exercice des délégations. Aussi, dans ce cadre, Madame la Présidente a pris les décisions suivantes :

Concernant la commande publique :

N°	Titulaire	Objet	Montant HT	Montant TTC
2025-007	MISSENARD CLIMATIQUE	Remplacement caisson VMC	1 865,74 €	2 238,89 €

Concernant le louage des choses :

N°	Preneur	Objet	Date de signature
2025-008	SARL ALDIAGO	Avenant n°3 au Bail commercial SARL ALDIAGO/CCAS de Grand-Champ Exercice du droit de préférence	3 juillet 2025

Le Conseil d'Administration A PRIS ACTE de la communication des décisions de Madame la Présidente au titre de la commande publique, telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame la Présidente annonce qu'il s'agit du dernier Conseil d'administration de la mandature. Elle remercie chaleureusement l'ensemble des membres pour leur assiduité, leur engagement et l'énergie qu'ils ont consacré à la mise en œuvre d'actions solidaires au sein de la commune. Elle adresse également ses remerciements à tous les bénévoles qui, avec générosité et dévouement, donnent de leur temps au service pour les autres et font vivre cet esprit de solidarité et d'inclusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

La Présidente

Mme Dominique LE MEUR

Le secrétaire

M. Frédéric ANDRE